

Génocide des Tutsis au Rwanda : Claude Muhayimana interrogé lors de son procès en appel à Paris

RFI, 24 février 2026

Claude Muhayimana est entendu dans son procès en appel pour complicité à la fois de génocide et de crimes contre l'humanité ce mardi 24 février à Paris. Ce Rwandais de 65 ans, naturalisé français et employé à la mairie de Rouen, avait été condamné en première instance à 14 ans de prison. Trois semaines d'audience viennent de s'écouler et des témoins et rescapés du génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994 ont défilé à la barre. Pour la Cour, des doutes persistent quant à sa perception des faits de génocide.

Claude Muhayimana est accusé d'avoir transporté des miliciens Interahamwe sur les lieux de crime, se rendant complice d'un plan concerté, selon la Cour, visant à anéantir en partie ou en totalité le groupe des Tut-

sis. La présidente de la Cour précise qu'on ne peut pas accuser un criminel si l'on ne prouve pas qu'il s'est déroulé des crimes.

La question est donc de savoir si Claude Muhayimana reconnaît que des actes de génocide ont été commis. L'accusé affirme n'avoir vu personne être tué. Il ne nie pas les faits, mais assure ne pas avoir mesuré la gravité de la situation, rappelant que des massacres visant les Tutsis avaient déjà eu lieu.

Le verdict attendu ce vendredi

Pourtant, Claude Muhayimana habitait à Kibuye, sur les rives du lac Kivu, à quelques centaines de mètres d'un stade où des Tutsis se sont réfugiés en masse. La prési-

dente insiste : comment explique-t-il cette arrivée, et que dire des messages diffusés à la radio divulguant des listes de noms ? À trois reprises, l'accusé s'effondre en larmes et laisse ses phrases en suspens.

Le Franco-Rwandais reconnaît que la radio évoquait des attaques, mais il pensait qu'elles se déroulaient uniquement à Kigali et n'avait pas

pris conscience que le mot d'ordre était de tuer.

Son interrogatoire doit se poursuivre ce mardi 24 février dans l'après-midi, avant le verdict prévu ce vendredi. Claude Muhayimana est le premier civil ordinaire jugé en France pour son rôle dans le génocide des Tutsis.